LANDES HABITAT
VOTRE MAISON SUR MESURE

Votre maison, étape par étape

☐ Landes Habitat s'en occupe ☐ Vos actions

CONSTRUCTEUR Maisons de Qualité

PHASE 1 · CONCEVOIR ET SIGNER

1 Bienvenue

Accueil dans l'une de nos agences
Nous faisons connaissance et parlons de votre projet.

2 1er rendez-vous

Visite du terrain, conception, chiffrage
Nous étudions votre terrain (orientation, réglementation) et vos besoins, en cohérence avec votre budget et vos goûts.

3 2e rendez-vous

Remise de l'étude et mise au point
Vous recevez le projet complet : plans, notice descriptive, budget y compris les travaux réservés. Nous l'ajustons ensemble.

4 3e, 4e rendez-vous…

Signature du contrat de construction
Signature électronique du CCMI via Immosign. Les recommandés (LRAR) partent par voie électronique via AR24.

VOS ACTIONS
Répondre à l'enquête « Maisons de Qualité » reçue par mail dans les 2 mois.

5 Permis

Réalisation et dépôt du permis de construire
Nous constituons le dossier et le déposons en mairie.

PHASE 2 · PRÉPARER ET CONSTRUIRE

6 Permis

Obtention du permis de construire
Nous affichons le panneau du permis sur votre terrain.

VOS ACTIONS
Finaliser vos prêts bancaires. Demander la viabilisation : eau, électricité, télécom, assainissement.

7 Rendez-vous

Mise au point avant travaux
Nous passons en revue chaque détail avec vous : finitions, équipements, implantation électrique. Vos décisions servent à établir la fiche de choix.

VOS ACTIONS
Finaliser l'achat du terrain. Préparer votre plan de cuisine.

8 Vos choix

Avenants et fiche de choix
Nous chiffrons les avenants et établissons votre fiche de choix.

VOS ACTIONS
Valider vos choix et les avenants.

9 Plan d'exécution

Réalisation du plan d'exécution
Nous demandons l'assurance dommages-ouvrage et la garantie bancaire de livraison.

VOS ACTIONS
Valider et signer le plan d'exécution. Faire ouvrir le compteur d'eau.

10 Lancement

Démarrage des travaux

VOS ACTIONS
Préparer l'accès au terrain. Régler la 1re situation (15 %).

PHASE CHANTIER ⟶ jusqu'à la remise des clés

LANDES HABITAT
VOTRE MAISON SUR MESURE

Votre chantier, étape par étape

☐ Landes Habitat s'en occupe ☐ Vos actions

CONSTRUCTEUR Maisons de Qualité

PHASE CHANTIER · DE L'OUVERTURE À LA REMISE DES CLÉS

Votre conducteur de travaux coordonne nos artisans et vous tient informé à chaque étape. Chaque situation est appelée selon l'échéancier fixé par votre contrat de construction (CCMI), uniquement à l'achèvement de l'étape correspondante.

1 — **15 %** versés

Ouverture du chantier

Nous implantons votre maison sur le terrain et lançons les travaux.

Régler la 1re situation (15 %).
Rejoindre votre conducteur de travaux sur le terrain : vous contrôlez ensemble l'implantation de votre future maison.

2 — **25 %** versés

Achèvement des fondations

Terrassement, fondations et plancher bas sont réalisés.

Régler la 2e situation (10 %).
Visiter le chantier sur rendez-vous avec votre conducteur de travaux, jamais seul : c'est une question de sécurité.

3 — **40 %** versés

Achèvement des murs

Les murs de votre maison sont montés.

Régler la 3e situation (15 %).
Prendre rendez-vous avec votre opérateur pour la fibre ou le téléphone : les délais sont souvent longs.

4 — **60 %** versés

Mise hors d'eau

Charpente et couverture sont posées : la maison est protégée de la pluie.

Régler la 4e situation (20 %).
Choisir votre fournisseur d'électricité pour la mise en service du compteur.

5 — **75 %** versés

Mise hors d'air et cloisons

Les menuiseries extérieures sont posées et les cloisons montées.

Régler la 5e situation (15 %).
Faire venir votre cuisiniste : les cloisons sont en place, il peut prendre les cotes définitives.

6 — **95 %** versés

Achèvement des travaux d'équipement

Plomberie, menuiseries intérieures et chauffage sont terminés.

Régler la 6e situation (20 %).
Souscrire votre assurance habitation à partir du jour de la réception et réserver votre déménagement.

7 — **100 %** versés

Réception et remise des clés

Visite de réception de la maison avec vous, puis remise des clés.

Signer le procès-verbal, en notant vos éventuelles réserves. Régler le solde de 5 % (à la levée des réserves s'il y en a).
Sans professionnel à vos côtés, vous disposez de 8 jours pour signaler un défaut apparent par recommandé.

APRÈS LA REMISE DES CLÉS, VOUS ÊTES COUVERT

Parfait achèvement · 1 an
Tout désordre signalé après la réception.

Biennale · 2 ans
Équipements dissociables : volets, robinetterie, chauffage.

Décennale · 10 ans
Malfaçons compromettant la solidité de l'ouvrage.